## Loire-Bretagne : Les travaux du comité de bassin

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o October 2013

## Réuni

le 3 octobre 2013 en séance pléniÃ"re, le comité de bassin Loire-Bretagne a examiné l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne. Il s'est également prononcé sur cinq projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

L'état des eaux du bassin Loire-Bretagne est réguliÃ"rement évalué suivant des rÃ"gles définies au niveau national et européen. L'évaluation présentée le 3 octobre s'appuie sur les données collectées en 2010 et 2011 pour les cours d'eau, de 2007 à 2011 pour les plans d'eau et les eaux littorales, et de 2006 à 2011 pour les eaux souterraines. Elle révÃ"le que la proportion de masses d'eau en bon état reste constante depuis plusieurs années (soit environ 30 % de l'ensemble des masses d'eau, à comparer avec l'objectif de 61 % fixé pour 2015). Pas d'amélioration significative donc. Cependant, des évolutions positives de certains paramÃ"tres pris individuellement sont constatées sur des intervalles de temps dépassant 4 Ã 5 ans. C'est le cas des pollutions en matiÃ"res organiques, en ammonium et en orthophosphates.

Le comité a rappelé que la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses sont les mesures clés indispensables pour améliorer significativement l'état des eaux.

Cette évaluation est consultable en ligne - Masses d'eau

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - Le comité a émis un avis favorable sur 5 projets de SAGE : Layon-Aubance, Marais breton et baie de Bourgneuf, Blavet, Vilaine et Aulne. Pour 4 d'entre eux, l'avis est assorti de réserves que les commissions locales de l'eau (CLE) devront lever pour rendre les SAGE compatibles avec le SDAGE du bassin Loire-Bretagne. Ces réserves portent notamment sur la réduction de l'artificialisation des cours d'eau, la réduction des flux de nitrates, et la protection des têtes de bassin versant. L'examen du SAGE Mayenne a été reporté à la demande du président de la CLE. Le comité de bassin en sera saisi lors de sa prochaine séance pléniÃ"re le 12 décembre 2013.

Agence de l'eau Loire-Bretagne - 03-10-2013